

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires ;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
4 — 32 — —	Express.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.
10 — 28 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures - 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 23 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — »	— 13 — »
Trois mois, — 5 25 — »	— 7 50 — »

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

La lettre adressée par l'Empereur à M. le ministre des finances est l'objet des commentaires de toute la presse anglaise. Voici quelques-unes des réflexions auxquelles se livrent, à propos de cette lettre, les principales feuilles de Londres :

Le *Globe* s'exprime ainsi :

« La lettre admirable adressée à M. Magne par l'Empereur Napoléon aura une influence bienfaisante, non-seulement sur les intérêts matériels de la France, mais encore sur ceux des pays étrangers. Elle a dissipé tous les doutes sur l'attitude que prendrait la Banque de France dans la crise financière actuelle, et elle a mis une fois de plus en lumière ce fait que l'Empereur comprend mieux que les commerçants eux-mêmes, les intérêts du commerce. Les agitateurs qui demandaient chez nous la suspension des paiements en espèces et qui tiraient de la France un grand appui moral, voient maintenant leurs espérances déçues par suite de cette remarquable lettre de l'Empereur Napoléon, qui condamne énergiquement les moyens empiriques. »

Le *Morning-Herald* apprécie surtout, et en des termes très-élogieux, l'opportunité de la lettre de Sa Majesté.

« Il vaut mieux parler bien et à propos que de faire un fréquent déploiement de verve oratoire, et cette qualité, chez un homme qui dirige les destinées des nations, est plus utile qu'on ne se le figure généralement. C'est là un mérite tout particulier, et une qualité propre à l'Empereur des Français. Sa Majesté ne parle pas souvent; elle parle toujours *ad rem*. Durant la guerre d'Orient, cet intelligent souverain a donné des preuves répétées qu'il possédait une vue plus profonde de la nature de la crise que traversait l'Europe que la plupart des hommes d'Etat et des soldats qui l'environnaient; et le public des deux côtés du détroit en était tellement persuadé, qu'il recevait avec un enthousiasme et un respect extraordinaires toutes les suggestions de l'Empereur des Français. C'était là une crise provenant d'un conflit d'intérêts entre les membres de la confédération européenne. Aujourd'hui, des dérangements dans le monde financier ont produit des

difficultés et des désaccords d'une tout autre nature. Les métaux précieux sont engloutis avec la même rapidité et de la même façon qu'autrefois les luttes dévoraient les hommes, et le résultat de cette crise se faisait sentir en France; l'Empereur s'est efforcé, à l'aide de quelques observations judicieuses, de diminuer l'excitation populaire. Dans des circonstances comme celles-ci un avis salutaire peut faire beaucoup; car très-souvent les paniques ne sont qu'imaginaires et viendraient à s'annihiler, si l'on considérait bien l'état réel des choses et si on ne se laissait pas tromper par des bruits mensongers.

» Dans sa lettre, l'Empereur Napoléon montre que ces craintes chimériques sont une insulte pour le crédit public, et il cherche à calmer des alarmes sans fondement en engageant la nation à examiner sa position.

» Les conseils renfermés dans la fin de cette lettre sont surtout bien adaptés au sujet.

» Si nous réfléchissons à la désorganisation complète des finances et du crédit public en France lors de l'arrivée au pouvoir de la dynastie actuelle, si nous réfléchissons ensuite aux nombreux travaux entrepris et à la lutte avec la Russie menée à bonne fin, nous reconnaitrons que l'Empereur a tout lieu d'être satisfait. En face des difficultés dont il était environné, cet intelligent souverain a réellement accompli des prodiges. »

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Trieste, 13 novembre. — Les nouvelles d'Alexandrie du 6 novembre annoncent que 241 Anglais, après avoir traversé l'Egypte, se sont embarqués pour les Indes.

Les troupes de Madras ont battu les rebelles à Kampton.

Delhi, à la date du 27 septembre, était tranquille; 2,000 hommes s'étaient mis à la poursuite des insurgés qui se dirigeaient vers Allypore et Agra.

Lord Elgin était revenu à Hong-Kong.

Londres, 13 novembre. — *Dépêche officielle.* — Calcutta, 8 octobre. — Le général Outram, assiégé dans Lucknow, ne pouvait ni se mouvoir, ni réduire la ville sans renforts. — Le contingent de Gwalior avait été réprimé par les troupes du Scinde. — Les

matins du bataillon de Ramgurh ont été mis en déroute.

Trieste, 13 novembre. — Les nouvelles reçues de Bombay sont du 17 octobre : des colonnes mobiles ont battu les rebelles près de Boolandahar. L'insurrection d'Oude a pour chef Man-Singh.

L'ambassade de France est arrivée à Singapore.

L'ambassade russe n'a pas été reçue à Péking.

Londres, 14 novembre. — Le Parlement sera convoqué pour le 1<sup>er</sup> ou le 3 décembre.

La panique a diminué en Ecosse.

D'après des nouvelles de New-York du 31, la Bourse était en hausse.

Les nouvelles de Lisbonne du 9, annoncent qu'il n'y a pas eu de changement dans l'état sanitaire de la capitale. La fièvre continuait. — Havas.

## EXTÉRIEUR.

## AFFAIRES DES INDES.

Le *Sun* publie une dépêche reçue par la Compagnie des Indes, et contenant des nouvelles importantes de Lucknow.

Voici cette dépêche :

Calcutta, 8 octobre 1857. — « Le général Outram mandé par le télégraphe le 2 courant, que les insurgés sont trop forts pour qu'on puisse songer à sortir de Lucknow. Les malades et les blessés, les femmes et les enfants sont au nombre de plus de 1,000. Après avoir pourvu à la sûreté de la garnison, le général Outram se propose de se retirer sur Cawnpore. Il ajoute que deux brigades de renforts, avec une forte artillerie de campagne seront nécessaires pour la sortie avec la garnison ou pour la réduction de la ville. Les communications entre Cawnpore et Lucknow sont toujours interrompues.

» Les dernières nouvelles de Gwalior sont du 26 septembre. Scindia a triomphé des mutins du contingent de Gwalior en lançant contre eux ses troupes et 10,000 thakoors leur coupant les vivres. La division et la dissension sont dans les rangs des rebelles, sollicités de donner leur aide par un shah zadah de Delhi, d'une part, et par un émissaire de Nana-Saïb, de l'autre.

» Les révoltés du bataillon de Ramgurh ont été

## FEUILLETON

## LES DEUX SOEURS.

PREMIÈRE PARTIE. — MILAN.

(Suite.)

Quelques instants après, Bramante précédait de quelques pas le comte dans le palais qu'il tenait de la généreuse gratitude de Visconti, et l'y faisait entrer par une porte de derrière.

— Asseyons-nous, dit Carmagnola à Bramante lorsqu'ils furent enfermés dans l'un des appartements les plus reculés, et écoute-moi, afin que tu voies si je suis bien informé. Tout est fini entre le duc et moi. C'est mon avis; est-ce le tien? — C'est le mien. — Le duc veut me remplacer, et le remplaçant n'est plus à trouver.... Il s'appelle Sforza.... Visconti a même résolu de lui donner la princesse Bianca pour épouse. — C'est la vérité pure. — Si l'on n'était retenu par la crainte de Dieu et peut-être aussi par la peur de représailles terribles, on se serait déjà défait de moi par le premier moyen venu; le plus prompt aurait été le meilleur, bien entendu. — Oui, certes, mon cher maître, oui, on veut votre mort; et si vous n'avez à cet égard que des soupçons, moi, j'ai des certitudes; car vous savez bien des choses, c'est vrai, mais il en est une que vous ignorez, c'est la mystérieuse

accointance du signor Ericcio, votre ennemi mortel, avec ce soldat Gabrino, que vous aviez condamné à mort pour avoir volé et assassiné un capitaine ennemi. — Oh! oh! que me dis-tu là? Tu aurais vu Ericcio... — Se glisser furtivement dans la mesure à moitié démolie qui sert de gîte à cet infâme Gabrino. Oui, signor comte, je l'ai vu... comme je vous vois. — Et tu as eu raison de t'en inquiéter. Ce Gabrino est un vil bandit capable de tous les crimes, et qui, j'en suis sûr, me garde une terrible rancune du châtiment ignominieux que je lui ai fait infliger aux yeux de toute l'armée. Bramante! Bramante! Dieu m'envoie tous ces renseignements pour que j'en profite. Il faut prendre un parti. — Le seul parti raisonnable, permettez-moi de vous le dire, Signor comte, serait de quitter Milan, et cette fois pour toujours. Je ne crains pas, moi qui vous aime, de vous voir tenir tête à toute une armée, mais je tremble de vous savoir exposé, au détour d'une rue, au stylet d'un damné bravo. Voyons, mon cher maître, allons-nous dans une autre contrée rassembler les meilleures de nos braves compagnies et tenter la guerre à nos dépens?

Carmagnola demeura un instant sans répondre, puis se leva brusquement :

— Bramante, dit-il au capitaine, attends-moi là cinq minutes.

Et il passa dans une autre pièce.

— Le capitaine pensa avec joie que Carmagnola se décidait à fuir de Milan, où la mort le menaçait à chaque pas, car il était bien évident que la perfidie du duc lui tendrait mille pièges, dont son courage et son adresse ne pourraient pas toujours triompher.

Carmagnola rentra bientôt, tenant une lettre à la main.

— Mon cher Bramante, lui dit-il, tu vas porter cette lettre au duc Visconti, et tu me rapporteras sa réponse. — Quoi! mon cher maître, non-seulement vous restez, mais vous poussez l'imprudence jusqu'à révéler au duc votre présence à Milan! — Ne sais-tu pas, Bramante, la haute mission que j'ai à remplir? Ne t'ai-je pas dit que j'étais décidé à l'accomplir en dépit de tous les obstacles? Repose-toi sur moi du soin de veiller sur ma vie; je ne la risquerai pas comme un enfant. D'abord, c'est ailleurs que dans ce palais que tu m'apporteras la réponse de Visconti; je l'attendrai dans la cathédrale, à l'endroit même où je t'ai abordé tout à l'heure. — J'aime mieux cela, dit le capitaine, et voilà qui me rassure un peu. — Va donc, Bramante, va, mon ami, car j'attends cette réponse avec impatience.

Bramante prit la lettre et se rendit en toute hâte au palais ducal.

battus à Chuttrah, le 2 courant, par un détachement du 53<sup>e</sup> de la reine, sous les ordres du major English; ils ont perdu des canons, 45 fourgons de munitions, etc.; 45 de nos hommes ont été tués et blessés.

H. JOHNSON.

» Alexandrie, le 7 novembre 1857.

» Raven, Trieste, le 13 novembre, 8 heures 10 m. du matin. »

Nous extrayons en outre, les passages suivants d'une dépêche particulière reçue de Marseille par le *Morning-Post* :

» Le *Vanguard* apporte la correspondance de Bombay, qui va jusqu'au 10 octobre.

» Les nouvelles précédemment reçues sont confirmées.

» On disait que Lucknow, qui avait été ravitaillé le 25 septembre, avait été assiégé de nouveau par Nana-Saïb, avec 50,000 rebelles.

» On apprend, par la *Vigilance*, que la découverte d'un projet d'insurrection des troupes indigènes de Bombay avait fait une grande sensation. Avildar Sid Hossein et le cypaie Mongal avaient été placés à la bouche des canons.

» Dans la nuit du 21 septembre, les vainqueurs avaient bu à la santé de la reine, dans le palais de Delhi, aux applaudissements des Ghouras.

» Le lieutenant-colonel Buro était nommé gouverneur de Delhi.

» Indépendamment du général Neill, le major d'artillerie, Cowper, le capitaine Pakenham et le lieutenant Webster-Bateman avaient été tués à Lucknow.

» Tout ce qu'on a rencontré de la population dans la ville de Delhi a été tué à coups de baïonnette par nos troupes. On y a trouvé des Européens qui combattaient dans les rangs des rebelles. »

Une dépêche de Marseille, publiée par le *Sun*, dit encore, au sujet de la position du général Havelock et de la présidence de Bombay :

« La *Valetta* est arrivée. Les malles partent pour Londres à dix heures. Les passagers disent que la position du général Havelock est très-critique; il est environné par une population hostile; il manque de vivres et il est encombré de femmes et d'enfants.

» On dit que la présidence de Bombay est dans un état de grande agitation, et si Delhi n'avait pas succombé, nous aurions eu à déplorer de nouvelles insurrections dans l'armée de Bombay. »

**PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES.** — Une lettre particulière de Vienne, du 11, nous donne des nouvelles récentes des provinces danubiennes, reçues par voie télégraphique. La situation générale continuait à être bonne; l'ordre et la tranquillité régnaient dans le pays de la manière la plus complète, malgré les allégations contraires des anti-unionistes. L'avis à vapeur *Averne* avait mouillé à Galatz le 2 novembre, venant de Toulon et en dernier lieu de Constantinople. *L'Averne* s'était mis immédiatement à la disposition de M. le capitaine de frégate Roussin, qui commande la station navale française du Danube. (Le Pays.)

**ANGLETERRE.** — Le *Times* annonce dans les termes suivants, la réunion prochaine du parlement :

« Il a été décidé que le parlement serait immédiatement convoqué afin de régler la question soulevée par la crise actuelle et pour enregistrer le bill d'indemnité en faveur des ministres et des di-

recteurs de la Banque, bill d'indemnité auquel ils sont obligés d'avoir recours. Nous apprenons qu'un conseil sera tenu lundi prochain. Dans ce conseil, le parlement serait appelé à se réunir dans quatorze jours. »

— Le *Standard* d'hier soir prétend qu'il y a lieu de croire que lord Elgin, peu satisfait de sa mission en Chine, revient en Angleterre. Ce journal fonde cette supposition sur ce que des dépêches ont été adressées pour ce diplomate à Alexandrie.

#### FAITS DIVERS.

Une dépêche adressée au bureau de commerce de Londres par le vice-consul britannique à Ning-Po, sous la date du 28 juillet, annonce que, le 18 du même mois, le navire anglais *Frances*, capitaine Scott, a péri dans une trombe près d'une île, à mi-route de Ning-Po à Shanghai. Vingt-cinq hommes de l'équipage ont été sauvés et sont arrivés au consulat le 24. Ils ont fait connaître que, dans la tempête, le navire avait essayé de s'ancre non loin de l'île, mais que n'ayant pu réussir à mordre, ils avaient jeté l'ancre sur les rochers, où le navire s'était brisé. Le capitaine Scott, son second, dix-huit matelots et une jeune Chinoise ont perdu la vie. Depuis l'arrivée des naufragés, aucun débris n'avait été aperçu. D'après les rapports de l'équipage, le naufrage est aussi complet que possible, et il était parfaitement inutile de constituer ce qu'on appelle le gardien des épaves.

— Une lettre de Sydney (Australie), du 25 août dernier, signale une affreuse catastrophe survenue au clipper américain *Angeline*. Ce navire, parti dans le mois de juillet de Hong-Kong pour l'Angleterre, fut assailli le vingtième jour de sa navigation par de fortes tempêtes. Il avait résisté quatre jours à cette tourmente, lorsqu'à deux heures du matin, par une nuit des plus obscures, la foudre tomba sur le navire, tua trois matelots; bientôt après le feu se déclarait à bord. Matelots et passagers, sans exception les femmes, firent les plus grands efforts pour éteindre l'incendie; ils ne purent y parvenir. La position était horrible et la désolation à son comble.

Tout espoir de sauver le navire étant perdu, le capitaine dut essayer de sauver les personnes. En conséquence, il ordonna de mettre les chaloupes à l'eau, et fit embarquer passagers et matelots.

De toutes les embarcations, une seule, celle où se trouvaient le capitaine et neuf autres personnes a pu être sauvée. Après être restés six jours presque sans aliments, les naufragés aperçurent un navire au loin; sans force pour ramer, ils n'auraient pu l'atteindre, mais heureusement il venait vers la chaloupe. Les naufragés furent recueillis par ce navire de la marine américaine, *L'Ariadne*, capitaine Rams.

Ce brave capitaine resta trois jours à la recherche des autres embarcations de *L'Angeline*, mais ce fut en vain; on craint qu'elles n'aient péri. Elles étaient montées par dix-huit matelots et vingt-et-un passagers.

En arrivant à Sydney, le capitaine s'est empressé de faire les déclarations d'usage. Le navire *Angeline* appartenait à un Barcelonais, M. Jose Carros, établi à Lima; il était assuré à une compagnie de Philadelphie, pour une valeur de 53,000 piastres, et de 36,000 piastres pour le fret. On ne doute pas

que, malgré la crise qui désole les Etats-Unis, ces risques ne soient exactement payés.

— On lit dans *l'Auxiliaire Breton*, du 14 :

« Mardi dernier, le général de division d'Alloville, ancien élève du lycée de Rennes, a voulu revoir la maison où il a été élevé. Il s'y est rendu accompagné de M. de Léon, maire de la ville, son ancien condisciple, et de M. de Trédern.

» Le proviseur, averti quelques heures avant, l'a reçu au parloir avec l'administration et un certain nombre de professeurs. Le général est ensuite entré dans la cour des jeux, où, par une flatteuse surprise, les divisions l'attendaient formées en carré. Un élève de mathématiques spéciales l'a remercié de l'honneur qu'il faisait au lycée, et lui a exprimé les sentiments de fierté légitime, d'admiration et de gratitude de tous ses camarades en recevant la visite d'un ancien élève, devenu l'un des gloires militaires de la France. — A la fin de l'allocution, les cris de : *Vive l'Empereur! vive le général d'Alloville!* ont éclaté de toutes parts.

» Le général a témoigné alors combien il était sensible à l'accueil de ses jeunes camarades, comme il les appelait, et sur son visage, si calme, si fier en face de l'ennemi, se manifestait une profonde émotion.

» Il a ensuite visité toute la maison où il aimait à retrouver à chaque pas de bons souvenirs de sa jeunesse, et le lendemain il a eu la charmante pensée d'apporter lui-même au proviseur un magnifique ouvrage destiné à l'élève qui s'était rendu l'interprète de tout le lycée. Comme le disait le jeune orateur : « Il y a quelques mois à peine, c'était un ministre de l'Empereur, enfant du lycée, qui venait montrer aux jeunes gens ce que peut le travail uni à l'élevation de l'esprit et du caractère. — Aujourd'hui, c'est un des plus brillants chefs de notre armée, dont le nom a retenti des cimes de l'Atlas aux plaines de Baidar et d'Eupatoria, et à qui sont réservées, dans un prochain avenir, les suprêmes dignités militaires, qui vient leur rappeler comment on s'élève en servant son pays. »

Ce sont là, pour la jeunesse, des journées fécondes en nobles et durables inspirations.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 14 novembre 1857, contient les gravures et les articles suivants :

**TEXTE.** Courrier de Paris, par André. — Villa habitée par M<sup>lle</sup> Rachel, à Cannes, par F. G. — Baptême du *Léviathan*, par Delaunay. — Investiture du lord-maire, par Léo de Bernard. — Voyage de Bordeaux à Cette et à Bayonne, par Mary Lalou. — Massacre à Cawnpore, par Delaunay. — Courrier d'Italie, par J. Doucet. — Les ports de commerce japonais, par L. R. — Bulletin de la mode, par Yolande. — Théâtres, par Charles Monsolet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Agriculture. — Bulletin bibliographique, par Delaunay. — Feuilleton : *La Voix du sang*, par Louis Ulbach.

**GRAVURES.** Villa Sardou, au Cannet, à Cannes, résidence de M<sup>lle</sup> Rachel. — Baptême du *Léviathan* (Great Eastern). — Investiture du lord-maire, à Londres. — Massacre à Cawnpore, le 15 juillet 1857. — Hakodadi. — Simoda. — Nangosaki. — La Fashion parisienne. — Eglise et Hôpital de Caen. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous

Visconti était avec sa fille quand le capitaine fut introduit près de lui. Bramante était bien connu de tous pour être l'ami le plus dévoué de Carmagnola. Aussi, à son entrée, Bianca éprouva-t-elle une émotion si vive, que ses traits s'empourprèrent tout-à-coup, tandis que le visage du duc exprimait l'inquiétude et l'appréhension.

Il lut rapidement la lettre que lui avait remise Bramante en entrant; alors ses traits se rassérénèrent subitement, et une joie étrange étincela dans son regard.

— Et bien, ma fille, dit-il à Bianca, tu vois combien nous avons tort de nous inquiéter de l'absence du comte de Carmagnola; il est de retour à Milan, et voici une lettre par laquelle il me prie de lui accorder une audience pour demain. — Ah! c'est une lettre du comte? dit la jeune fille avec une expression qui annonçait clairement le désir qu'elle éprouvait d'en connaître le contenu. — Oui, et voici ce qu'il me demande, répondit Visconti, qui comprit ce désir.

Et il lut à haute voix la lettre suivante :

« Prince,

» Les paroles pleines de bonté que vous m'avez adressées avant mon départ de Milan sont sans doute demeurées dans votre mémoire comme elles sont restées gravées dans mon cœur; vous m'avez autorisé à vous de-

mander la plus haute faveur qu'ait jamais pu rêver mon ambition; j'ai promis de le faire à mon retour, et c'est pour réclamer cette faveur insigne, la seule que j'aie jamais ambitionnée, celle à laquelle je sacrifierais sans hésiter toute la gloire dont la Providence a entouré mon nom, celle enfin qui a été le rêve de toute ma vie; c'est pour cela, Prince, que je vous prie de vouloir bien m'accorder une audience à laquelle je vous prie d'admettre comme témoins, les deux plus hauts dignitaires de votre cour, le comte Grimaldi et le seigneur de Carrare.

» Veuillez indiquer au capitaine Bramante l'heure à laquelle je devrai me rendre demain au palais ducal.

» FRANCESCO, comte de CARMAGNOLA. »

Bianca sentit son cœur s'épanouir de ravissement à cette lecture. Il y avait dans cette lettre des phrases qui concordaient parfaitement avec les paroles qu'elle avait entendu prononcer un jour à Carmagnola devant le portrait de la duchesse Béatrix, et elle ne douta pas un seul instant que cette faveur que Carmagnola mettait à un si haut prix, ne fût la demande de sa main.

— Capitaine Bramante, dit Visconti, dites au comte de Carmagnola que ma parole est sacrée, que je suis toujours dans les mêmes dispositions à son égard, et qu'il me trouvera prêt à le recevoir demain à midi, assisté des deux seigneurs qu'il me désigne.

Bramante allait sortir, après s'être incliné, quand Bianca le pria de rester encore un instant.

— Mon père, dit la jeune fille au duc, vous avez à soutenir la réputation de générosité que vous ont faite vos nombreux bienfaits; laissez-vous partir sans récompense l'homme qui vient vous apprendre le retour d'un serviteur aussi fidèle; aussi précieux que le comte de Carmagnola? — Non, sans doute, dit Visconti, pour lequel les moindres désirs de Bianca étaient autant d'arrêts; mais que puis-je offrir au capitaine Bramante? — Laissez-moi ce soin, s'il vous plaît, mon père, répondit Bianca.

Et, détachant de ses cheveux noirs une longue épingle en or ornée de diamants :

— Capitaine, dit-elle à Bramante, acceptez cette épingle en échange de la bonne nouvelle que vous apportez ici. — Ah! Signora, balbutia Bramante, tout confus d'une telle faveur, croyez à la reconnaissance bien sincère...

Mais le rang élevé, l'air noble et gracieux à la fois de Bianca lui firent une telle impression, qu'il ne put trouver la fin de sa phrase. Il sortit rouge comme un coq, et promettant bien de ne jamais devenir amoureux d'une princesse.

(La suite au prochain numéro.)

les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

Le prochain numéro contiendra, en supplément, de grandeur du journal, une reproduction du beau tableau de M. YVON, LA PRISE DE MALAKOFF, qui a obtenu la médaille d'or au salon de 1857.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On sait qu'à l'époque de la Révolution, on s'appliquait à détruire tout ce qui, de près ou de loin, rappelait la féodalité; ainsi, sur tous les monuments, on effaçait les écussons armoriés. Les divers gouvernements par lesquels nous avons passé depuis 1790, n'avaient pas permis de rendre aux anciens monuments leur véritable physionomie; aujourd'hui que le Pouvoir, plus fort, plus logique que ses devanciers, n'a point à s'effrayer des emblèmes du passé, on aime à réparer des ruines qui, ne fût-ce qu'au point de vue historique, ont un très-grand intérêt. Dans cette idée donc la fabrique de l'église Saint-Pierre a voulu restaurer, à ses frais, l'écusson placé au-dessus du portail.

M. Piette, architecte, chargé de cette restauration, avait remarqué, sur cet écusson, la trace d'un chapeau de cardinal, mais aucun autre indice; — il avait consulté sans résultat les ouvrages de MM. Bodin et Godard-Faultrier. De qui étaient donc ces armes? Ni de Richelieu, ni de Mazarin, car l'un était mort en 1642 et l'autre en 1661, et le frontispice, tombé en 1674, n'avait été achevé qu'en 1678.

M. Piette était bien embarrassé; mais en homme intelligent et studieux, il alla fouiller les archives départementales, et eut le bonheur de trouver des pièces inédites qui lui ont expliqué l'épigramme; nous les publierons peut-être plus tard. — La fabrique de Saint-Pierre ayant demandé, en 1676, un secours pour le rétablissement de cet édifice au cardinal Grimaud, archevêque d'Aix et abbé de Saint-Florent, lequel faisait annuellement des aumônes très-abondantes, celui-ci octroya leur demande, et, en reconnaissance de ce don, les fabriciens firent graver ses armes sur l'écusson au-dessus de la porte en entrant. C'étaient donc ses armoiries qui étaient gravées autrefois en cet endroit; M. Piette se mit aussitôt à l'œuvre; il avait été assez heureux pour trouver une empreinte du cachet armorié de Monsieur le Cardinal, Archevêque d'Aix et abbé de Saint-Florent.

#### ABBAYE DE RONCERAY.

Une découverte très-importante, au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie, vient d'avoir lieu dans les ruines de cette vieille et célèbre abbaye, situées, on le sait, entre notre belle Ecole des Arts et Métiers et l'église non moins ancienne de la Trinité. Le terrain qu'elles occupent est la propriété de l'Ecole, qui a cru devoir en céder trois mètres à sa voisine, désireuse d'élever une chapelle pour la tenue des catéchismes. Toutefois, la cession n'a été faite qu'à la condition expresse qu'un mur s'élèverait immédiatement, aux frais de la fabrique, entre l'église et l'Ecole. Cette clause s'exécute actuellement, et c'est en pratiquant, lundi, les tranchées nécessaires à l'établissement de ce mur, que

la découverte dont nous allons parler s'est effectuée:

Quelques coups de pioche avaient à peine entamé le sol, qu'on apercevait une crypte fort remarquable, paraissant s'étendre sous tout l'ancien chœur de l'abbaye. Certain alors qu'on était en face d'un véritable monument, on a procédé avec prudence, pour n'en rien détruire; et si bien, que depuis deux jours on est parvenu à exhumer une suite de colonnes à chapiteaux épannelés. Les voûtes qui les surmontaient, n'existent plus, cela va sans dire; mais, sauf ce détail, la crypte demeure au grand complet, accusant l'âge assez respectable de huit siècles environ!

Ravi d'une telle découverte, M. le curé de la Trinité en a fait part aux membres de notre Commission archéologique; ils sont alors venus visiter les lieux, et, d'accord avec le M. commandant de l'Ecole, ont écrit sur le champ au Ministre d'Etat, afin d'en solliciter les fonds nécessaires à l'établissement d'une voûte. Si ces fonds sont donnés, l'Ecole cèdera tout le sous-sol qu'occupe la crypte, à la Trinité, qui pourra, en bâtissant sa chapelle du catéchisme, y ménager une entrée pour le monument souterrain, et le rendre ainsi, après plusieurs siècles de disparition, à la pieuse vénération des fidèles.

Si le Ministre d'Etat ne peut rien donner, la crypte disparaîtra de nouveau, car le mur qui va séparer le terrain de l'église de celui de l'Ecole, se trouvant juste à cheval sur ce monument, l'Ecole ne peut céder le sous-sol qui vient de son côté, qu'à la condition qu'on élève une voûte assez solide pour permettre à des voitures lourdement chargées de passer là sans danger. C'est en effet la seule voie qui présente un accès facile aux véhicules approvisionnant cet établissement.

Espérons donc que les fonds demandés seront obtenus, et qu'on pourra bientôt contempler dans son ensemble cette chapelle souterraine, si miraculeusement rendue à la lumière. Vendredi on y a trouvé, parfaitement sculptées, les armes d'une abbaye; l'un de nos savants archéologues s'en est emparé; laissons-lui donc le soin de nous apprendre prochainement le nom de l'illustre femme à laquelle elles appartiennent.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

#### BIBLIOGRAPHIE.

M. Godard-Faultrier, qui, depuis tant d'années, consacre ses jours et ses veilles à l'étude de l'histoire angevine, vient de publier un ouvrage intitulé: *d'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient* (1).

Tout Angevin, un peu soucieux de son pays, voudra lire ce livre vraiment intéressant. L'auteur a adopté la forme épistolaire, parce que, sans doute, ce genre, comportant plus de naturel et de simplicité que tout autre, rend le récit plus attrayant et plus facile. On croit visiter avec lui tous les lieux qu'il parcourt, on admire comme lui les sites, les monuments, on éprouve en un mot toutes ses émotions d'artiste.

(1) Un volume in-8° avec gravures. On souscrit au bureau du journal et chez tous les libraires de Saumur.

Par d'heureux rapprochements, il sait lier le présent au passé. Rome, Naples, Malte, Athènes, Constantinople sont pour nous palpitants d'intérêt, et bien souvent rappellent à nos cœurs de glorieux souvenirs.

La pensée chrétienne domine dans l'œuvre de M. Godard: écrivain, il s'est montré ce qu'il est dans la vie commune, catholique sincère. C'est avec une foi ardente que, décrivant les principaux monuments de Rome, il raconte les belles cérémonies religieuses dont il a été témoin. Est-il à Constantinople, il est fier de mettre en face du fanatisme brutal de l'islamisme, le dévouement sans borne, l'abnégation si complète des pieuses filles de saint Vincent-de-Paul. Jamais il ne laisse échapper l'occasion de dire, sans blesser toutefois les croyances d'autrui, l'incontestable supériorité de la foi catholique.

Dans le domaine de l'histoire profane ou mythologique, M. Godard est un artiste érudit: rien de beau, rien de grand n'échappe à ses regards, à ses appréciations. Il révèle les doux souvenirs de collège: ici il nous décrit le tombeau de Virgile, là les lieux chantés par Homère. Dans ses pérégrinations, il vous conduit à l'Acropole, à la prison de Socrate, au tombeau de Thémistocle, etc., etc.

C'est en un mot un livre vraiment classique, écrit avec une pureté, une connaissance approfondie des auteurs anciens, qui démontrent que l'auteur s'est inspiré aux meilleures sources.

Puisse M. Godard avoir beaucoup d'imitateurs; puissent les nombreux voyageurs qui parcourent, comme lui, les contrées orientales, si riches de souvenirs, rentrer dans leur patrie avec un bulletin scientifique comparable au sien. P.-M.-E. GODET.

#### Marché de Saumur du 14 Novembre.

Froment (hec. de 77 k.)	16 63	Graine de luzerne	45 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	16 —	— de colza	27 —
Seigle	10 —	— de lin	27 —
Orge	8 80	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	10 —	(l'hectolitre)	— —
Fèves	11 20	— cassées (50 k.)	78 —
Pois blancs	56 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	28 —	compris le fût	— —
— verts	— —	1 <sup>er</sup> choix 1856	150 —
Cire jaune (50 kil.)	320 —	2 <sup>e</sup> —	120 —
Huile de noix ordi.	53 —	3 <sup>e</sup> (b)	100 —
— de chenevis	45 —	— de Chinon	100 —
— de lin	50 —	— de Bourgueil	150 —
Paille hors barrière	25 45	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin id.	57 72	1 <sup>re</sup> qualité 1856	— —
Luzerne	38 80	2 <sup>e</sup> —	70 —
Graine de trèfle	65 —	3 <sup>e</sup> (b)	50 —

(a) Prix de l'administration militaire.

(b) Prix du commerce.

#### BOURSE DU 14 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 66 50	
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 90 40.	
BOURSE DU 16 NOVEMBRE.	
3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 66 45.	
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 90 20.	

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

### PURGE LÉGALE

Suivant exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du 13 novembre 1857, enregistré, et à la requête de M. Jean-Gaillaume Cahouet, bournel, demeurant à Saumur, lequel a fait élection de domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite:

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur;

2<sup>o</sup> A M. Auguste Lecomte, menuisier et débitant de tabac, demeurant à Villebernier, subrogé-tuteur de la mineure Adèle Royer, issue du mariage de François Royer, jardinier, demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert, et de feu dame Marie Dufour, sa première femme;

3<sup>o</sup> A dame Marie-Louise Besnard, épouse en secondes nocces du sieur François Royer, sus-nommé;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 12 novembre 1857, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, audit greffe par M<sup>e</sup> Labiche, avoué du sieur Cahouet sus-nommé, de l'expédition d'un procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Duterme, notaire à

Saumur, le 19 juillet 1857, contenant adjudication au profit dudit sieur Cahouet: 1<sup>o</sup> de 38 ares 43 centiares environ de terre labourable, sis en la commune de Villebernier, faisant partie d'un plus grand morceau, joignant au midi la ruelle de la Barre, et au couchant la rue Juive, moyennant 2,620 fr.; 2<sup>o</sup> de 48 ares 70 centiares de terre, situés même commune, joignant au nord le chemin de fer, et au couchant la rue Juive; moyennant 2,940 fr.; le tout en sus des charges énoncées au procès-verbal, et notamment celle de payer cinq centimes par franc en sus des prix ci-dessus;

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois fixé par la loi, savoir: M. le Procureur impérial au profit de qui de droit, le sieur Lecomte au profit de la mineure Royer, et la dame Royer à son profit, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever les immeubles ci-dessus désignés, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai et icelui expiré, lesdits immeubles passeraient es mains du sieur Cahouet, francs et libres de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires desdits immeubles étaient, outre les vendeurs:

1<sup>o</sup> M. Augustin-Félix de la Forêt d'Armaillé, propriétaire, demeurant ci-devant commune de Villebernier, et aujourd'hui commune de Briollay;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Duboulay du Martray, veuve de M. Augustin-Marie de la Forêt d'Armaillé, demeurant à Sainte-Méline;

3<sup>o</sup> M. et M<sup>me</sup> Boulay du Martray, père et mère de M<sup>me</sup> d'Armaillé, sus-nommée;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du sieur Cahouet, ce dernier ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 17 novembre 1857. (626) LABICHE.

### Prytanée Impériale Militaire

Le 5 décembre 1857, à 1 heure après midi, il sera procédé, en séance publique du Conseil d'administration du Prytanée, à La Flèche, sur soumissions cachetées, à l'adjudication des fournitures ci-après, pour le service dudit Prytanée, savoir:

1<sup>o</sup> Vin rouge, pour l'année 1858 (environ 45,000 litres);

2<sup>o</sup> Huile de colza épurée, pour l'année 1858 (environ 7,000 litres);

3<sup>o</sup> Farine de froment, de deuxième qualité (environ 120,000 kilogrammes), pour l'année 1858;

4<sup>o</sup> Cession des cendres, pour les années 1858, 1859, 1860.

Le cahier des charges, clauses et conditions est déposé dans les bureaux de l'Economat du Prytanée, à La Flèche, et de M. le Sous-Intendant militaire, au Mans.

Les personnes qui désireront concourir à ces adjudications, devront en faire parvenir la déclaration au Conseil d'administration du Prytanée, 8 jours au moins avant le jour fixé; elles devront justifier de leur solvabilité et de leur aptitude, en joignant à l'appui de leur déclaration toutes les pièces prescrites par le cahier des charges: elles seront tenues de présenter une caution personnelle qui devra fournir les mêmes justifications et prendre l'engagement de se rendre solidaire avec l'adjudicataire.

Les soumissions seront faites sur papier timbré et remises sous enveloppe cachetée, en séance publique, au Président du Conseil d'administration. (627)

# MAISON DUTEL-MOLVAUX

RUE DU PUIITS-NEUF,  
Près la place Saint-Pierre.

**OUVERTURE des MAGASINS de Mercerie, Parfumerie, Passementerie, Tapissierie, Rubans de Soie, Corsets.** (628)

Etude de M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué.

**A VENDRE**  
DE GRÉ À GRÉ,  
En totalité ou par lots,  
LA MÉTAIRIE  
**DE MACHEFER,**

Située commune de Doué, et par extension commune des Verchers, d'une contenance d'environ 33 hectares.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> CESBRON, notaire à Doué. (629)

**GOUTTE, RHUMATISMES.**  
LE SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE agit seul avec certitude contre ces affections; il enlève les accès, éloigne leur retour, raffermi les articulations, empêche la formation des concrétions. Son usage ne produit pas de spasmes mortels, comme le colchique (vins, pilules, alcoolats); on enverra sur demande un mémoire sur les affections arthritiques. — S'adresser à M. BOUBÉE, à AUCH (Gers). Dépôt à Paris, rue Dauphine, 32. Prix du flacon: 10 fr. (630)

**A CEDER**  
DE SUITE,  
UN MAGASIN DE TAPISSIER  
MARCHAND DE MEUBLES,  
Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

**A AFFERMER**

Pour le 25 décembre 1857,

La TUILERIE DE MARIGNY, située à l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), sur le bord de la Vienne.

S'adresser, à l'Isle-Bouchard, à M<sup>e</sup> PILLOT, notaire,

Et à Saumur, au bureau du Journal.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> DELY et LEPAGE,  
notaires à Angers,

En la salle de la Mairie de Doué,  
Le lundi 23 novembre 1857, à midi,

**Diverses Coupes de Bois taillis,**

Dépendant de la forêt de Brignou, Sise commune de Nueil-sous-Passavant.

S'adresser, pour visiter les coupes, à M. DALENÇON, garde du château de Preuil, commune de Nueil, et pour plus amples renseignements aux notaires. (602)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux.  
S'adresser au bureau du journal.

**PORTION DE MAISON**

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

**A LOUER**

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

On demande un PRINCIPAL CLERC, pour une étude de notaire. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Par suite de licitation entre majeurs,

Le dimanche 29 novembre 1857, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, DES

**BIENS**

Ci-après désignés,

Appartenant à MM. Gustave et Romain VIGER:

1<sup>o</sup> Ville de Saumur.

Une maison, rue Royale, n<sup>o</sup> 21;

Une maison, rue Royale, n<sup>o</sup> 23;

Une maison, magasin, cour et dépendances, rue de l'Abrevoir, n<sup>o</sup> 2;

Une maison et dépendances, rue de l'Abrevoir, n<sup>o</sup> 3;

Un jardin, rue de l'Abrevoir.

(Ces immeubles seront réunis ou divisés au gré des acquéreurs).

2<sup>o</sup> Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Trente-huit ares 50 centiares de vigne, au canton de la Barre.

3<sup>o</sup> Commune des Rosiers.

Trois hectares 30 ares de terre labourable et pré, dans la pièce de la Ligne.

(Cet immeuble pourra être divisé au gré des acquéreurs).

S'adresser audit M<sup>e</sup> LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (590)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

**A CEDER**

Tout de suite,

**UNE MAISON DE GROS**

Faisant un commerce très-sûr.

On donnera toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. DOIRE, rue de la Trinité, 7, à Poitiers. (614)

Etude de M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé.

**A VENDRE**

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

OU A ÉCHANGER

**TROIS FERMES ET TROIS CLOSERIES,**

Situées communes de Saint-Martin-d'Arcé et de Cheviré-le-Rouge, en un seul tenant, sur le bord de la route de La Flèche et à deux kilomètres de cette dernière ville.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> GABEAU, le dimanche 22 novembre 1857, à midi précis:

**DÉSIGNATION.**

La MÉTAIRIE DE LA CHALOPINIÈRE, composée de: bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, cour, issues et autres dépendances, terres labourables, prés et bois-taillis, contenant ..... 45 H. 06 A. 80 C.

La MÉTAIRIE DE L'ESPAGNOLE, composée de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, verger et terres labourables ..... 34 29 30

La MÉTAIRIE DU GAULT, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables, contenant ..... 25 35 60

La CLOSERIE DE LA BRUNELLIÈRE, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, contenant ..... 10 23 03

La CLOSERIE DE LA PESSARDIÈRE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables, le tout d'une superficie de ..... 6 98 30

Et la CLOSERIE DE L'ARCERISERIE ou LA CERISERIE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et terres labourables d'une superficie de ..... 5 11 80

Total ..... 127 04 83

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser soit audit M<sup>e</sup> GABEAU, notaire, soit à M. BRY, propriétaire aux Rosiers. (610)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

**LIPAROLÉ-TONIQUE**

Seul Cosmétique garanti infailible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

**ÉMULSION-BALSAMIQUE**  
pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

**COLD CREAM.**

**VELOUTINE DE VIOLETTE**  
nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

**VIOLETTINE DE VIOLETTE**  
pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

**EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR**  
à toutes les odeurs.

**EAU DE TOILETTE CHARDIN**  
ET EAU DE VERVEINE DES INDES

**SAVONS** {aux fleurs de Magnolia,  
aux fleurs de Pêcher,  
et au Miel.

**DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,**

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN

**AVIS AUX DARTREUX**

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>e</sup> à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TRIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Damicoourt, place de la Bilange; à Angers, ph<sup>e</sup> Ménière. (320)

**A VENDRE**

Une MAISON, contenant 4 chambres, avec servitudes et jardin, située Montée du Fort.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire.

**POMMADE DES CHATELAINES**

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant; de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — Prix du pot: 3 fr. (286)

**A LOUER**

Une MAISON, rue des Payens, 3. S'adresser à M. LECOY. (190)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**A LOUER**

Présentement,

APPARTEMENT complet au 1<sup>er</sup>, maison SAILLAN, rue de la Tonnelle. S'adresser à M. CORNILLEAU, charcutier, même maison.

Fabrique de Venise en gros, de S. Quentin, 22, France, 49, Hay Market, Londres, 11, Dep. chez JozEAU ph. n<sup>o</sup> 49, Hay Market.

**COPAHINE**

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Boîte.

SIX MÉDAILLES  
décernées en 1847, 1850, 1854, 1855, 1857.

**CHOCOLAT-LOUIT**  
BORDEAUX

POUR SUPÉRIORITÉ  
de GOUT, d'AROME et de QUALITÉ

**DÉPÔT**  
chez tous les principaux confiseurs et épiciers.

R. DE SAINTONGE, N<sup>o</sup> 65. PARIS.

**SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR 4<sup>e</sup>**

GUÉRISON INFAILLIBLE RADICALE.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS

Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUINZES JOURS des ACCIDENTS les RIUS INVERTERES VADE-MECUM du D<sup>r</sup> LEBEL. Prix: 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix: 4 fr.

Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (409)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,